



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mars 2019

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 34

Votants : 35 (dont 1 procuration)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N° 10

OBJET :

BELLERIVE-SUR-
ALLIER

Mme et MM. E. CUISSET – JS. LALOY (de la question n° 4 à la n° 6) - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD – J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER – A. DUMONT – F. GONZALES - P. MONTAGNER – I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

PLATEAU
D'ECONOMIE
SPORTIVE

Mmes et MM. M. GUYOT – P BONNET - M. MORGAND – A. CORNE – F. SEMONSUT – JM. LAZZERINI - C. DUMONT – JM. BOUREL – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

ACQUISITION DES
PARCELLES AP 81 ET
AP 82

Mmes et MM. B. AGUIAR – JP. BLANC - G. MARSONI – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN - C. SEGUIN – N. COULANGE – G. DURANTET - A. GIRAUD – M. MONTIBERT – E. VOITELLIER – A. CHAPUIS, Membres
formant la majorité des membres en exercice.

AMENAGEMENT DE LA Absent ayant donné procuration :
BOUCLE DES ISLES

M. J. BLETTERY à Mme N. COULANGE.

INDEMNISATION

Absents excusés :

Mme et M. F. SZYPULA - C. BENOIT, Vice-Présidents.

DEMANDE DE
SUBVENTION

Mmes et MM. JD. BARRAUD, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. C. BERTIN – C. BOUARD - C. CATARD – P. COLAS - F. BOFFETY – R. LOVATY, Membres

Rendue exécutoire :

Secrétaire : M. Pierre BONNET, Conseiller Communautaire.

Transmise en Sous-Préfecture
le :

- 2 AVR. 2019

Publiée ou notifiée

le :

- 2 AVR. 2019

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté et notamment ses compétences en matière de sport et en matière de loisirs et d'équipements touristiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 3091/2018 en date du 17 octobre 2018 portant approbation de la révision générale du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles inondation de la rivière Allier sur le territoire de l'agglomération vichyssoise sur les communes

d'Abrest, Bellerive sur Allier, Charmeil, Creuzier le Vieux, Hauterive, Mariol, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat, Saint-Yorre et Vichy,

Vu la délibération n° 28 du Conseil Communautaire en date du 13 septembre 2001, reconnaissant d'intérêt communautaire le projet d'aménagement de la Boucle des Isles initialement porté par la commune de Bellerive sur Allier,

Vu les Bureaux Communautaires des 30 mai 2012 et 6 juin 2013 au cours desquels des précisions ont été apportées quant aux orientations d'aménagement du secteur de la Boucle des Isles, dans le prolongement de l'étude réalisée par le Cabinet AXE-SAONE,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 30 août 2016 relatif à la stratégie de développement de Vichy Communauté par l'économie du sport,

Vu l'étude de faisabilité spatiale menée par le cabinet Axe-Saône sur le centre omnisports et le complexe sportif de la Boucle des Isles à Bellerive sur Allier remise le 2 octobre 2018,

Vu la délibération n° 5 du Bureau Communautaire en date du 22 novembre 2018, approuvant entre autres les principes d'implantation spatiale des différents équipements proposés dans l'étude de faisabilité spatiale susmentionnée,

Vu l'estimation du Pôle d'Évaluations Domaniales de la Direction Départementale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme en date du 14 janvier 2019 afférente aux parcelles AP 81 et AP 82, s'élevant globalement à 45 000 € avec une possible marge de négociation de $\pm 10\%$,

Considérant d'une part, l'intérêt pour Vichy Communauté de se rendre propriétaire des parcelles cadastrées AP 81 et AP 82, situées rue Eugénie Desgouttes à Bellerive sur Allier, d'une superficie totale de 3277 m² (cf plan n° 1 annexé), sur lesquelles doivent être réalisés une partie des terrains de sport dans le cadre du projet de développement sportif précité,

Considérant d'autre part, que les travaux de rénovation de la rive gauche de l'Allier et plus particulièrement la piétonisation de la rue Decloître, modifient les conditions d'accès du camping « Les Acacias » et nécessitent la réalisation d'une future entrée dudit camping (cf plan n° 2 annexé), engendrant la démolition des sanitaires situés sur la parcelle AP 307, et de ce fait une dévalorisation dudit bien,

Considérant que les parcelles AP 81, AP 82 et AP 307 appartiennent au même propriétaire, et qu'il convient dans ce contexte particulier d'ajouter à la valeur d'acquisition des terrains, une indemnité pour la démolition des sanitaires du camping,

Considérant l'accord intervenu entre le propriétaire desdites parcelles et Vichy Communauté :

- sur un prix de 45 000 € pour l'acquisition des parcelles AP 81 et AP 82,
- sur une indemnisation de 30 000 € pour la démolition des sanitaires du camping,

Considérant la possibilité de bénéficier du soutien financier de partenaires institutionnels (Etat, Agence de l'Eau, Région, Europe, ...),

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquiescer auprès de Madame Nicole THERRE ou de ses ayants droit, les parcelles

cadastrées AP 81 (753 m²) et AP 82 (2524 m²) situées rue Eugénie Desgouttes à Bellerive sur Allier au prix de 45 000 €.

- d'indemniser cette dernière ou ses ayants droit à hauteur de 30 000 €, pour la démolition des sanitaires du camping « Les Acacias », situés sur la parcelle AP 307.
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et institutionnels sur ces opérations,
- de donner mandat en conséquence à M. le Président ou M. le Conseiller Délégué pour signer tous documents relatifs à ces opérations.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

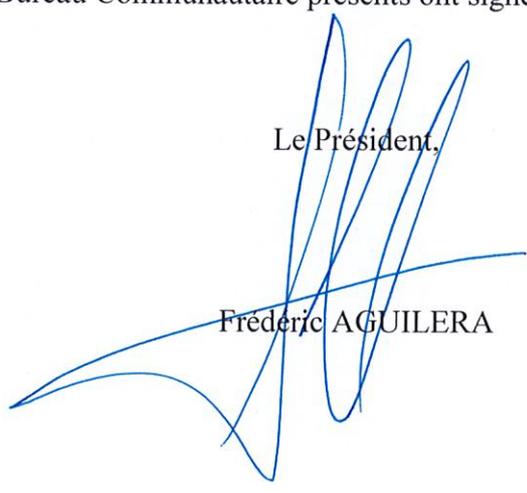
- approuve ces propositions,
- dit que les dépenses inhérentes à cette acquisition et à cette indemnisation y compris les frais d'acte seront imputées au budget principal de Vichy Communauté,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 21 mars 2019.

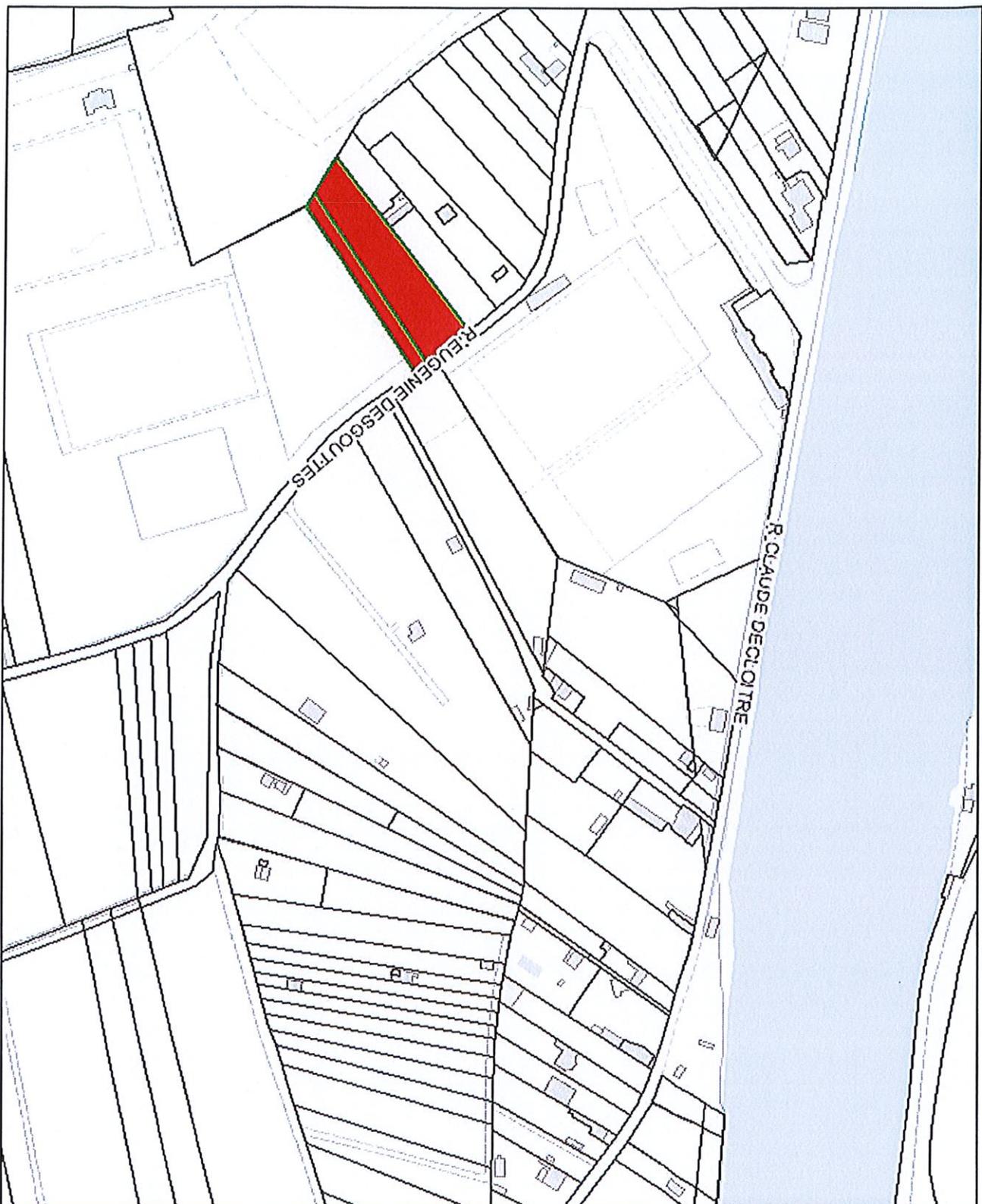
Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



BELLERIVE - BOUCLE DES ISLES - AP 81 ET AP 82



Edité le 29/01/2019

Sources:
SIG - CA Vichy Val d'Allier
DGFiP® Cadastre. Droits de l'Etat réservés.

Echelle: 1:2 747



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 10 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2019

Objet de l'acte : - BELLERIVE SUR ALLIER - PLATEAU D'ECONOMIE SPORTIVE -
 ACQUISITION DES PARCELLES AP 81 ET AP 82 - AMENAGEMENT DE LA
 BOUCLE DES ISLES - INDEMNISATION - DEMANDE DE SUBVENTION

.....

Date de décision: 21/03/2019

Date de réception de l'accusé 02/04/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 21MAR2019_10

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190321-21MAR2019_10-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....

Nom du fichier : 10.pdf (99_DE-003-200071363-20190321-21MAR2019_10-DE-
1-1_1.pdf)